



Conseil d'administration du CCAS

2 décembre 2024 à 18 h 00

Salle du Puits

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi deux du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune de LE GAVRE légalement convoqué s'est réuni à la salle du Puits sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, Président, suivant convocation transmise par voie dématérialisée le vingt-deux novembre 2024.

Présents : Mr Nicolas Oudaert, Mme Claudie Mercier, Mme Catherine Bertat, Mme Ingrid Penhouet, Mme Myriam Pelé Ariza, Mme Guénola Couroussé, Mme Arlette Morin, Mme Magali Trivière, Mme Sophie Riant

Excusés ayant donné procuration : Mr Arnaud Beaumal à M. Nicolas Oudaert, Mme Cécile Richet à Mme Claudie Mercier

Secrétaire de séance : Mme Guénola Couroussé

Le compte-rendu de la précédente réunion de CCAS en date du 23 septembre 2024 est validé à l'unanimité.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Demande d'aide financière
 2. Attribution de don au CCAS
- Questions diverses

1. Demande d'aide financière

Le CCAS a reçu une demande d'aide financière suite à une pré-instruction réalisée par l'Espace Départemental des Solidarités de Blain. Le demandeur sollicite un soutien financier pour régler une dette d'électricité (auprès d'EDF) d'un montant de 971,36 €.

Situation administré :

- Parent célibataire (enfant de 14 ans), l'autre parent ne participe pas aux frais
- Personne porteuse de handicap, bénéficiaire de l'AAH + petite activité professionnelle
- Logement énergivore et couteux
- Frais de santé à avancer, pas d'Aide à la Complémentaire Solidaire
- Ressources mensuelles : 1781,05 € (salaire 200 + AAH 1014,05 + ASF 197 + AL 370)
- Charges fixes mensuelles : 885,16 €.
- Montant total des impayés : 971,36 €

Le demandeur a reçu une facture de régularisation de 971,36 € d'EDF : elle a fait opposition au prélèvement qui l'a mis en difficulté financière. La mensualisation de 166 € proposée par EDF serait un poids trop important dans le budget mensuel du demandeur. Aujourd'hui, le demandeur est en difficulté pour payer ses frais de santé, notamment un IRM qu'il ne peut passer faute de moyens financiers. La demande d'aide porte sur une aide financière au paiement de la facture EDF.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

⇒ **VALIDER** l'attribution d'une aide financière d'un montant de 500,00 € qui seront versés directement à EDF en règlement de la facture n°32060375666 du 03/09/2024

2. Attribution de don au CCAS

En application de l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président du CCAS a le droit d'accepter des dons et legs et de former des demandes en délivrance. L'acceptation de dons relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

⇒ **ACCEPTER** le don ci-dessous pour un montant total de don de 121,00 €

TIERS	OBJET	Montant
AMICALE LAÏQUE	Don CCAS	121,00 €
	TOTAL	121,00 €

⇒ **DIRE** que la recette sera imputée à l'article 756 de la section de Fonctionnement du budget CCAS.

Questions diverses

Bilan du repas des aînés du 19 Novembre 2024

126 participants (un record)

Les personnes interrogées ont toutes passé un bon moment de convivialité. Quelques détails seront à rapporter au traiteur. Le CCAS se positionne pour possiblement changer le prestataire en charge de l'animation.

Après-midi dansant 2025

Programmation le dimanche 22 Juin 2025 avec un nouvel animateur.

Répartition de la distribution colis entre les membres du CCAS

Bilan de la Semaine Bleue 2024

Téléassistance

La téléassistance a été déléguée par le Conseil Départemental à la société Vitaris qui a informé les communes d'une hausse des tarifs pour l'année 2025 d'environ 0,78%.

Tarif plein en 2024 : 15,23 € / en 2025 : 15,35 €

Il existe des tarifs réduits en fonction des revenus des bénéficiaires.

Journée internationale du droit des femmes 2025

La journée sera reconduite mais peut-être sur une autre commune du territoire.



Prochaines dates de CA

2025 : 17 Février / 2 Juin /22 septembre /1er Décembre

Monsieur le Président indique que la séance est terminée. La séance est levée à 19 h 00.

Le Président,

Nicolas OUDAERT



La secrétaire de séance,

Guénola COUROUSSE

